



MAIRIE DE CRUSEILLES

35, Place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES

04.50.32.10.33 - mairie@cruseilles.fr

SUBVENTIONS

La commission ayant travaillé sur l'attribution des subventions a classé les associations en 4 catégories :

❖ **les associations directement liées à la vie scolaire**

La commune via les Associations de Parents d'Elèves attribue une subvention, par élève, aux écoles pour le fonctionnement pédagogique. Elle participe aussi en prorata du Conseil Général au financement des classes de mer, de découverte, de neige...

D'autres subventions liées à des interventions ou projets dans le cadre scolaire et extra scolaire peuvent également être attribuées : Semaines d'Education contre le Racisme, Prévention routière...

❖ **les associations dites d'intérêt général :**

- L'Harmonie Municipale : contribue, lors des commémorations notamment, à l'animation de la commune. Elle assure aussi une représentativité de Cruseilles, sur le département.
- Le Comité des Fêtes : "bras armé" de l'animation de la commune, il doit être l'association de référence pour mobiliser les forces vives lors de manifestations importantes, mais aussi lors de manifestations incontournables telles que le 14 juillet, la fête de la Musique... Il peut apporter un soutien logistique à toute associations et assume aussi depuis peu la gestion du cinéma. Pour son fonctionnement, le Comité des Fêtes dispose d'un local situé rue des Prêtres.
- L'A.D.M.R. : véritable « service public » sur la commune pour les familles, les personnes âgées ou handicapées, l'A.D.M.R. est aussi une source d'emploi de proximité. Elle intervient auprès de 80 personnes sur la commune.
- La lutte anti-grêle : son action permet une sauvegarde des cultures, forêts, jardins et toute construction.
- La S.P.A : valorise ses interventions sur la commune en fonction du nombre d'habitants.

❖ **les associations reconnues d'utilité publique**

Il a été décidé d'attribuer une subvention annuelle de soutien à une association nationale, reconnue d'utilité publique, en fonction de son implication et de sa notoriété sur la commune.

❖ **les associations locales : culturelles, sportives... :**

La commission préconise que les associations présentent leurs projets au moyen d'un dossier normalisé. Elle se rassemblera deux fois par an (mars/avril – septembre/octobre) pour étudier les demandes et attribuer les subventions.

Ainsi :

- Aucune subvention ne sera attribuée pour le fonctionnement général (hors projet)
- L'attribution éventuelle de subventions sera liée à la présentation d'un projet, sur dossier remis en Mairie et composé de :
 - la présentation de l'association au travers de ses rapports d'Assemblée Générale (moral, financier, & perspectives)
 - la présentation de l'action et de son budget
- Les critères retenus sont les suivants :
 - soit un projet d'intérêt collectif en lien avec :
 - l'aménagement du territoire et/ou

- la protection de l'environnement et/ou
- la santé publique.
- **soit un projet à caractère collectif visant un public enfant et /ou jeune** (- de 25 ans révolus) et présentant au moins un des critères ci-dessous :
 - favorisant une ouverture culturelle et /ou sportive
 - ne pouvant être couvert par des recettes de caisse (entrées, cotisations...)
 - favorisant une approche vers une activité autre que celle développée habituellement par l'association
 - favorisant une rencontre inter générationnelle.
- Il a été déterminé :
 - Qu'une même association ne peut présenter qu'un projet par an, soit au printemps soit à l'automne. Toutefois, un projet refusé pourra être réétudié lors de la session suivante.
 - Que le montant maximum attribué par association n'excédera pas 500.00 €

La réflexion relative à l'attribution des subventions municipales est une amorce à la politique plus globale de la vie culturelle, sociale et sportive sur la Commune de Cruseilles.

D'autres pistes telles que «le Coupon Sports», la mise en place de «Quotients Familiaux» restent encore à étudier et à envisager afin d'apporter une réelle ouverture et égalité socioculturelle à tous les habitants de Cruseilles et plus particulièrement les publics enfants et jeunes.

❖ Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom de l'Association :

Adresse de son siège social :

Téléphone : /..... /..... /..... /..... Adresse @ :

Fax : /..... /..... /..... /.....

N° SIREN : Déclarée en préfecture de

le : /..... /.....

Objet de votre association :

.....

Composition du bureau et du conseil d'administration :

Président : Vice - Président :

Trésorier : Vice -Trésorier :

Secrétaire : Vice - Secrétaire :

Autres Membres Actifs :

.....

Moyens humains de l'association : Salariés : équivalent temps plein (ETP) de %
..... Bénévoles

Adhérents : Adultes (dont de Cruseilles)
..... Enfants (dont de Cruseilles)
..... Jeunes (15- 25 ans) (dont de Cruseilles)

Représentant légal de l'association (le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :
Qualité : Adresse @ :
Téléphone : / / / /

Moyens matériels de l'association :

| Locaux | Estimation € | Matériel | Estimation € | Véhicule | Estimation € |
|--------|--------------|----------|--------------|----------|--------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

❖ Descriptif de l'action

Présentation de l'action :

| | |
|--|--|
| Objectifs de l'action | |
| Public ciblé | |
| N ^{bre} approximatif de bénéficiaires | |
| Lieu de réalisation | |
| Date de mise en œuvre prévue | |
| Durée de l'action | |

Description de l'action :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Budget prévisionnel de l'action projetée

| | CHARGES | | PRODUITS |
|-----------------------------------|----------------|----------------------------------|-----------------|
| Charges | | Ressources propres | |
| Achats | | Vente d'entrées | |
| Prestations de services | | Vente de stands | |
| Matières et fournitures | | ... | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées | |
| Locations | | État | |
| Entretien | | Région | |
| Assurances | | Département | |
| Autres services extérieurs | | Commune | |
| Honoraires | | Autres recettes attendues | |
| Publicité | | Vente bar | |
| Déplacements, missions | | Vente de tombola | |
| Charges de personnel | | ... | |
| Bénévolat | | | |
| Salaires et charges | | | |
| Frais généraux | | | |
| Coût total du projet | | Total des recettes | |

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de€

❖ Attestation sur l'honneur

- Je soussigné(e), _____ représentant(e) légal(e) de l'association,
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
 - certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
 - demande une subvention de _____ qui, si elle est accordée, devra être versée au Compte bancaire de l'association ou au Compte postal de l'association (joindre RIB ou RIP).

Fait le : _____ à : _____
Signature : _____

**MERCI DE FOURNIR AVEC LA DEMANDE LE DERNIER RAPPORT MORAL & FINANCIER
DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE**